

Défense des retraites : retrait du projet Macron

Conformément à son programme électoral de mars 2022, Macron annonce une nouvelle réforme des retraites qui devrait se mettre en place dès l'été 2023.

L'objectif est de reporter à 65 ans l'âge légal de départ en retraite d'ici 2031, cela de manière progressive avec une hausse de 4 mois tous les ans à partir de 2023.

Après plusieurs jours d'atermoiements et divisions sur la façon d'engager cette réforme, sur l'opportunité de faire passer une partie du projet dès cet automne, en utilisant un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), Macron a annoncé un projet de loi d'ici la fin de l'hiver.

Élisabeth Borne précisait : « on privilégie l'inscription de cette réforme dans un projet de loi qui devrait être voté avant la fin de l'hiver, pour une entrée en vigueur de la réforme à l'été 2023 ». Elle refuse toutefois d'écarter définitivement la possibilité d'un amendement au PLFSS.

Ce projet de loi dédié présente néanmoins un risque pour l'exécutif, qui ne dispose que d'une majorité relative à l'Assemblée. Il pourrait l'obliger à dégainer l'article 49.3 de la Constitution, qui permet l'adoption d'un texte sans vote sauf motion de censure. Et Macron met la pression sur les députés, annonçant qu'il n'exclut pas de dissoudre l'Assemblée nationale en cas de vote d'une motion de censure. Pression sur les LR, groupe pivot pour faire adopter la réforme au Parlement. Pression sur sa majorité qui s'écharpe sur l'opportunité et la possibilité de la mener à bien dans le temps imparti.

L'indispensable « dialogue social »

Macron s'est rallié à ceux qui, tels François Bayrou et aussi Geoffroy Roux de Bézieux, président du MEDEF, considéraient que l'on ne pouvait se passer de « dialogue social ». Il a annoncé l'ouverture d'un cycle de concertations début octobre. Tout en précisant qu'au final, c'est le gouvernement qui déciderait.

E. Borne a donné le menu des concertations : le « dispositif carrières longues », la prise en compte de « ceux qui ont eu des métiers pénibles », « la prévention de l'usure au travail », « les sujets d'aménagement de fin de carrière, et de transition entre l'emploi et la retraite », « l'emploi des seniors et la lutte contre la discrimination dont peuvent être victimes les seniors », « les régimes spéciaux », « la revalorisation [à 1 100 euros, NDLR] du minimum de pension pour les personnes qui ont eu une carrière complète » et, « de façon générale, l'adaptation des paramètres pour assurer l'équilibre financier du système ».

Il s'agit donc de faire payer aux travailleurs la réduction du poids de la dette (notamment le « quoi qu'il en coûte » qui a profité aux entreprises), alors que les taux d'intérêt remontent.

Macron est déterminé à appliquer son programme. Si un certain flou est maintenu, ni l'augmentation de l'âge de départ, ni l'allongement de la durée des cotisations... ni la suppression des régimes spéciaux, l'attaque du code des pensions (évoquées dans *Le Monde*), ni les autres mesures évoquées, ne sont acceptables. Les discussions sur la « pénibilité », « l'usure au travail » ne sont là que pour aider les syndicats à se mettre à la table des concertations.

Pour organiser et construire la mobilisation, il faut imposer l'unité sur des revendications claires :

Défense des retraites par répartition, des régimes spéciaux, du code des pensions. Retrait pur et simple du projet Macron de réforme des retraites. Le projet de Macron n'est ni négociable, ni amendable !

Il sera alors possible d'organiser la mobilisation pour le retrait, et centraliser les forces avec l'objectif d'infliger une défaite au gouvernement Macron.

